



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuvevette		Procurations : M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER

Objet : Motion de soutien du Conseil Communautaire pour sauver l'Ensoleillade.

L'association l'Ensoleillade gère trois établissements pour personnes handicapées à Saint-André-de-Sangonis, accueillant au total 92 usagers et comptant 115 salariés :

- l'institut médico-éducatif (IME) accueille 41 adultes,
- la maison d'accueil spécialisée (MAS) accueille 41 enfants,
- la section éducative spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) accompagne 10 usagers.

En 30 ans d'existence, l'Ensoleillade n'a jamais connu de problème financier et n'a jamais fait l'objet d'une observation de l'administration à propos de l'utilisation de son budget. Et paradoxalement, elle est aujourd'hui menacée d'asphyxie financière par l'autorité de tutelle.

Cet établissement situé à Saint André de Sangonis mène une action qui intéresse l'ensemble du bassin de vie du pays Cœur d'Hérault, tout comme l'établissement de Campestre à Lodève, quant à lui spécialisé dans l'accueil d'enfants et d'adolescents légèrement perturbés.

Les quatre éléments majeurs suivants expliquent la dégradation financière et dégagent la responsabilité de l'association l'Ensoleillade :

Une erreur de l'administration concernant les jeunes accueillis au titre de « l'amendement Creton » en 2005 soit une dette de la DDASS auprès de l'Ensoleillade d'un montant de 261 000 €.

La baisse brutale et drastique du prix de journée de l'IME : 30 % de baisse en 3 ans, de 2004 à 2006, après une baisse déjà enregistrée de 35,40 % entre 2003 et 2004, ce qui représente une perte de recettes attendues de 642 000 €.

La MAS est insuffisamment dotée depuis sa création et l'administration refuse de prendre en compte le remplacement des congés et des représentations du personnel qui répondent pourtant à une obligation légale au regard de la convention collective et du code du travail.

Le déficit structurel du SESSAD qui est porté par l'IME et la MAS et dont le local est gracieusement mis à disposition par la municipalité.

Depuis 2006, les tentatives de négociation engagées par le Président de l'association auprès du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ont échouées malgré l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet de Lodève et de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La position de l'autorité de tutelle demeure incompréhensible, irrationnelle et dangereuse. Au-delà, c'est tout le secteur médico-social qui subit des restrictions budgétaires incompatibles avec la qualité des soins et le respect des personnes.

Conformément aux objectifs de cohésion sociale de la Charte de développement durable du pays Cœur d'Hérault de février 2003,

Dans l'intérêt du maintien et du développement des services publics, notamment à destination des personnes les plus fragiles de notre société, et donc des personnes mentalement handicapées,

Dans le souci d'un aménagement du territoire harmonieux qui respecte les territoires ruraux,

Considérant la situation actuelle de l'association l'Ensoleillade gestionnaire de l'IME de la MAS et du SESSAD de Saint-André-de-Sangonis,

En conséquence, Monsieur le Président propose de :

Désapprouver toute tentative d'affaiblissement ou de dénaturation du secteur médico-social spécialisé.

Manifester le soutien de la Communauté de communes du Clermontois aux usagers, aux familles et au personnel de l'Ensoleillade.

Demander que les mesures suivantes de première urgence permettant de stabiliser la situation financière de l'Ensoleillade soient prises par l'autorité de tutelle d'ici la fin du mois de mai 2007 :

Le versement immédiat à l'Ensoleillade du montant de la dette contractée au titre de « l'amendement Creton », soit 261 000 €.

L'arrêté d'un prix de journée 2007 concernant l'IME, au minimum au niveau du montant de celui de l'année 2004.

La prise en compte dans le budget de la MAS des besoins en personnel de remplacement.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPORTE son soutien à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO